

Dossier de presse

// Service Presse

Tél. 02 40 41 67 06

presse@nantesmetropole.fr

CONFÉRENCE DE PRESSE DU JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021

Accessibilité, solidarité et écologie : Nantes Métropole agit sur tous les leviers de la mobilité de demain



COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE	p.3
Une nouvelle offre structurante pour se déplacer dans la métropole nantaise	
UN RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN RENFORCÉ, EN TOILE D'ARAIGNÉE	p.5
DANS LA MÉTROPOLE, LA PLACE DE LA VOITURE REPENSÉE	p.8
LE VÉLO ET LA MARCHÉ, DES MODES ACTIFS BÉNÉFIQUES POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT	p.11
LES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES PAR NANTES MÉTROPOLE	p.12

Communiqué de synthèse

Nantes, le 2 décembre 2021,

Une nouvelle offre structurante pour se déplacer dans la métropole nantaise



Les déplacements sont au cœur des attentes et du quotidien des habitantes et habitants. Dans un contexte où les besoins en déplacement se multiplient, les élus métropolitains souhaitent agir pour une mobilité de demain plus solidaire, plus écologique et plus accessible. Cela passe par des mobilités durables et décarbonées qui répondent à la lutte contre le réchauffement climatique et le maintien d'une bonne qualité de l'air tout en rendant le territoire accessible à l'ensemble des habitantes et habitants métropolitains et aux territoires voisins.

Ainsi, des solutions alternatives à la voiture solo sont pensées et construites au profit d'une ville plus apaisée, plus respirable et plus respectueuse de l'environnement. Cela passe par un réseau de transports en commun renforcé et en toile d'araignée, la place de la voiture repensée avec, notamment, la modification du stationnement réglementé sur voirie ou encore la poursuite des actions pour favoriser la marche à pied et le vélo.

« Lutter contre le réchauffement climatique et répondre aux besoins de déplacement croissants de la population sont des priorités et des défis pour notre métropole. Nous sommes convaincus que l'amélioration de l'offre crée l'usage. Pour toutes les habitantes et tous les habitants de la métropole, les alternatives à la voiture individuelle doivent se multiplier. Pour y arriver, à horizon 2035, nous nous fixons comme objectif d'offrir un réseau de transports en commun agrandi et encore plus performant, plus accessible en tous points de la métropole, mais aussi de faciliter l'accès et la pratique du vélo, de la marche à pied ou encore du covoiturage et de l'autopartage. »

Bertrand Affilé, vice-président de Nantes Métropole en charge des stratégies de mobilités et des déplacements.

La mobilité de demain, c'est quoi ?

La mobilité de demain doit répondre aux enjeux liés à la transition écologique et accompagner le territoire tout en assurant un accès équitable pour l'ensemble des habitants métropolitains mais aussi des territoires voisins. Ce sont notamment les enjeux portés, dans le cadre de l'alliance des territoires, par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et plus récemment au travers du contrat de réciprocité avec le Pays de Retz.

C'est aussi le sens du Plan de Déplacements Urbains de Nantes Métropole, qui fixe des engagements et des objectifs en faveur d'une « mobilité durable », notamment en accompagnant les transformations urbaines et environnementales : extension des aires piétonnes, de la ZTL (zone à trafic limité), passage de la ville de Nantes à 30km/h, mais également en favorisant les alternatives à la voiture individuelle en développant l'offre de transport en commun, en aménageant de nouveaux axes cyclables, en favorisant la marche à pied, l'autopartage ou le covoiturage. L'ambition est de construire une ville offrant un espace public de qualité, apaisé, avec une qualité de l'air préservée.

« En tant que coordinateur des mobilités et exploitant du réseau de transport métropolitain, la Semitan prendra toute sa part face aux enjeux de la mobilité de demain. Grâce à l'extension de notre réseau, à l'amélioration de notre matériel roulant mais aussi en favorisant la multi-modalité, nous continuerons à accompagner la métropole dans son ambition de favoriser les alternatives à la voiture solo. »

Pascal Bolo, président de la Semitan.

Quelles actions pour se déplacer au mieux ?

Avec leurs partenaires et opérateurs (Semitan, Marguerite et Citiz, JCDecaux, NGE...), les élus de la collectivité mettent en place une nouvelle offre pour se déplacer dans la métropole nantaise.

① Un réseau de transports en commun renforcé, en toile d'araignée

- d'ici 2027, 2 nouvelles lignes de tramway, 1 nouvelle ligne de busway à vocation électrique dont les modalités d'alimentation feront l'objet d'études, prolongement des lignes C9 et C7 ;
- d'ici 2035, des lignes renforcées et mieux connectées pour desservir l'ensemble du territoire.

② Dans la métropole, la place de la voiture repensée

- d'ici 2026, développement des parkings-relais avec 1 500 places supplémentaires ;
- à partir de septembre 2022, modification du stationnement réglementé sur voirie à Nantes ;
 - extension de la zone de stationnement payant ;
 - une nouvelle tarification horaire « visiteurs » ;
 - lancement d'une étude pour une tarification solidaire résidents et pour simplifier les tarifs destinés aux professionnels mobiles.

③ Le vélo et la marche, des modes actifs bénéfiques pour la santé et l'environnement

- 2022, une ville apaisée au bénéfice du piéton ;
- 2022, de nouvelles aides financières pour l'achat et la location de vélo ;
- d'ici 2026, 50 kilomètres d'axes vélo magistraux lisibles et sécurisés.

④ Les actions déjà engagées par Nantes Métropole

- réduction du prix des abonnements Tan de 20 % et gratuité des transports en commun le week-end ;
- de nouveaux tramways Alstom plus grands, conçus avec les habitants ;
- développement des lignes de navette fluviale ;
- covoiturage et autopartage : des solutions alternatives à la voiture solo ;
- des aides vélo plébiscitées ;
- « La rue pour tous », une démarche en faveur des modes actifs ;
- « Captain Bike », une expérimentation de vélos et trottinettes en libre-service.

Un réseau de transports en commun renforcé, en toile d'araignée



Nantes Métropole poursuit la construction d'un réseau de transports en commun en toile d'araignée, notamment avec la création, d'ici 2027, de 2 nouvelles lignes de tramway et d'une ligne de busway à vocation électrique dont les modalités d'alimentation feront l'objet d'études complémentaires. Elle renforce également la performance et la connexion de ses lignes pour qu'à l'horizon 2035, l'ensemble du territoire soit mieux relié.

Développer le réseau, c'est aussi augmenter la capacité à voyager avec des nouveaux bus, des nouvelles lignes de tramway, du nouveau matériel plus grand. Pour cela, la collectivité investit et innove davantage dans un réseau de transports en commun en toile d'araignée, reliant les quartiers et l'ensemble des communes de Nantes Métropole entre eux avec :

- plusieurs connexions évitant le nœud de « Commerce » ;
- un réseau qui va au-delà du périphérique pour offrir plus d'alternatives aux habitants qui y résident mais aussi pour relier plus facilement les territoires voisins du Grand Ouest ;
- un renforcement des capacités de franchissement de la Loire en favorisant les échanges entre le nord et le sud de la métropole ;
- un renforcement et une modernisation du matériel roulant plus respectueux de l'environnement et plus capacitaire.

D'ici 2027, 2 nouvelles lignes de tramway, 1 nouvelle ligne de busway à vocation électrique dont les modalités d'alimentation feront l'objet d'études et prolongement des lignes C9 et C7

Ces engagements répondent à la concertation publique « De nouveaux horizons pour le tramway », qui s'est tenue du 26 octobre 2020 au 24 janvier 2021 et qui a recueilli plus de 1 700 contributions et l'attention de 14 000 visiteurs sur le site internet dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr.

Les contributeurs de la concertation citoyenne ont soutenu la réalisation des lignes 6 et 7 de tramway et leur prolongement mais l'opportunité de la ligne 8 a été réinterrogée. En effet, le projet initial prévoyait une ligne 8 de tramway sur 3 kilomètres, entre les arrêts « Île de Nantes » et « Basse-Île » (Rezé). Tenant compte des retours de la concertation, de l'avis du comité des partenaires de la mobilité et de l'approfondissement des études, **la Métropole s'engage aujourd'hui sur une ligne de busway à vocation électrique dont les modalités d'alimentation feront l'objet d'études**. D'une longueur d'environ 12 km, elle reliera le boulevard de Doulon à Nantes (en connexion avec la ligne 1 de tramway) et la ville de Bouguenais. Plus longue, cette ligne constituera une véritable alternative à l'automobile en favorisant les relations entre les communes extra-périphériques du sud ouest, la centralité métropolitaine et le nord est de la métropole.

La concertation publique s'est déroulée pour répondre à l'ambition de Nantes Métropole : faire passer un nouveau cap au réseau de transport en commun pour accompagner une dynamique forte du territoire. Ce choix fort permettra de renforcer la desserte des communes du territoire en favorisant les déplacements entre le nord et le sud, le franchissement de la Loire et en desservant la grande centralité et l'Île de Nantes.

- **La ligne 6** sera équipée d'un tramway reliant La Chapelle-sur-Erdre (Babinière) jusqu'au secteur de l'Hôtel de Ville de Rezé / Atout Sud ;
- **La ligne 7** sera équipée d'un tramway reliant Saint-Herblain (François Mitterrand) jusqu'au secteur de l'Hôtel de Ville de Rezé / Atout Sud ;
- **La ligne 8** sera une ligne de busway à vocation électrique dont les modalités d'alimentation feront l'objet d'études. Elle circulera sur au moins 12 kilomètres et ira au-delà du périphérique. Elle raccordera notamment la commune de Bouguenais au boulevard de Doulon, en passant par l'Île de Nantes.

En complément, Nantes Métropole renforcera le maillage de son réseau de transports en commun en prolongeant la ligne C9 de Pirmil au nouveau pôle de correspondance avec les lignes 6,7 et 8 sur Rezé et en prolongeant la ligne C7 jusqu'au boulevard de Doulon.

D'ici 2035, des lignes renforcées et mieux connectées pour desservir l'ensemble du territoire

Le projet de création de ces 3 nouvelles lignes s'accompagne d'un renfort de nouvelles liaisons périphériques avec un schéma directeur des transports collectifs d'ici 2035. Pour aller d'un point à un autre sur le territoire métropolitain, les usagers des transports en commun bénéficieront des nouvelles avancées du réseau.

Présentation globale du schéma des transports en commun :

- **Au nord-ouest**

- création de la ligne 7 de tramway, reliant François Mitterrand à Rezé ;
- prolongement de la ligne 1 ou de la C3 jusqu'à Laënnec ;
- prolongement de la ligne de Chronobus C20 jusqu'à Gare Maritime à partir de septembre 2022 ;
- amélioration de la performance des lignes 69, 10 et E1 ;
- transformation de la ligne 54 en ligne de Chronobus C8 ;
- amélioration de la desserte bus d'Orvault ;
- renforcement de l'offre sur la ligne de bus 50.

- **Au nord-est**

- création de la ligne 6 de tramway, reliant Babinière à Rezé ;
- création d'une ligne de transport en commun Doulon-Carquefou ;
- connexion des lignes 1 et 2 du tramway pour un prolongement du tramway de Ranzay (Nantes) à Babinière (La Chapelle-sur-Erdre) puis de la connexion entre Babinière et le secteur des Facultés ;
- prolongement de la ligne Chronobus C7 jusqu'à Doulon ;
- amélioration de la performance des lignes de bus 85, E5 et de la desserte de la route de Paris ;
- renforcement de l'offre de la ligne 86.

- **Au sud-ouest**

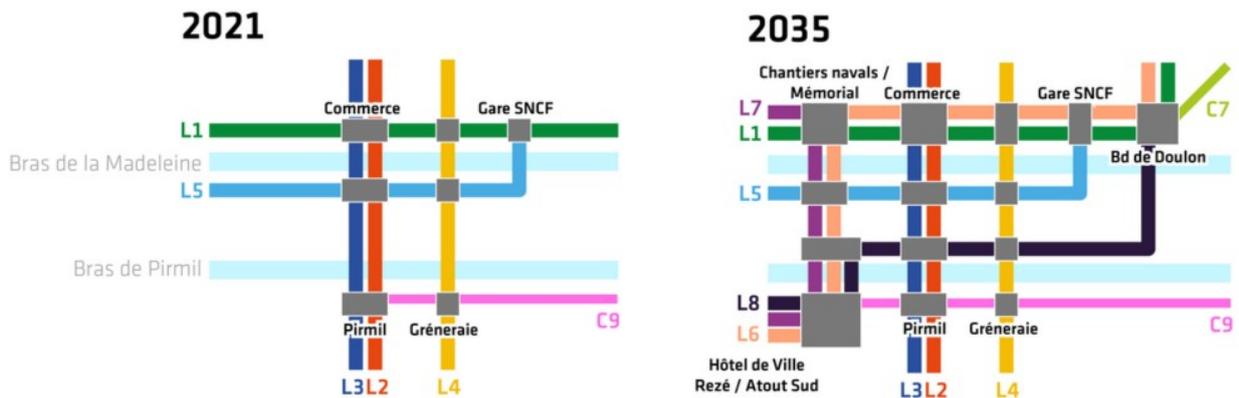
- création de la ligne 8 entre boulevard de Doulon et Bouguenais ;
- création d'un parking-relais au terminus de la ligne 8 afin de favoriser le rabattement vers le réseau de transports en commun ;
- création d'une navette fluviale entre Trentemoult et Chantenay ;
- amélioration de la ligne E8 ;
- création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) pour établir une meilleure desserte de l'aéroport Nantes Atlantique à partir du centre de Nantes et desservir la nouvelle halte ferroviaire. La ligne 40 sera ainsi prolongée, connectant le nord ouest de la métropole à la plateforme aéroportuaire et au pôle d'innovation Jules Verne sans passer par le centre.

- **Au sud-est**

- prolongement de la ligne C9 de Pirmil jusqu'aux lignes 6, 7 et 8 nouvellement créées ;
- amélioration de la performance de la ligne C4 ;
- prolongement de la ligne 4 jusqu'au bourg de Vertou.

De nouvelles mobilités pour se déplacer dans la métropole (perspective 2035)

Afin de répondre aux enjeux de transition écologique la Métropole s'engage pour mailler et étendre le réseau de transports en commun et développer les mobilités sur la métropole.



Évolution des interconnexions de la centralité métropolitaine

Dans la métropole, la place de la voiture repensée

Source de pollution atmosphérique et sonore, la voiture détient une place importante sur l'espace public. Selon la moyenne nationale, 30 % du trafic automobile est lié à la recherche de places de stationnement et 95 % des voitures sont immobilisées tandis que 5 % sont en circulation.

Agir sur le stationnement est particulièrement efficace pour contribuer à une meilleure qualité de vie en ville, un partage de l'espace public au bénéfice des modes actifs (marche, vélo) et de la nature en ville. Tout comme l'extension des aires piétonnes, de la ZTL (zone à trafic limité) et du passage de la ville à 30km/h, déjà instauré à Nantes et dans certaines communes, le stationnement public doit s'inscrire dans un éventail de mesures alternatives à l'usage de la voiture individuelle. La volonté de Nantes Métropole est de placer le piéton au centre des projets urbains, dans un centre-ville solidaire et en voie d'adaptation aux transitions énergétiques et climatiques. Cela passe ainsi par le développement des parkings-relais, la modification du stationnement réglementé sur voirie et l'évolution de la tarification.

« La ville de Nantes et Nantes Métropole ont pour ambition d'offrir un espace public apaisé, où une large place est réservée aux modes de déplacements doux. Pour y arriver, le stationnement est un levier en incitant les visiteurs à privilégier les parkings en ouvrage ou à laisser la voiture à l'extérieur de la ville dans les P+R. Ces mesures sont complémentaires à l'offre renforcée des transports en commun et au développement des modes actifs, en faveur d'un meilleur partage de l'espace public et d'une meilleure qualité de vie. »

Denis Talledec, conseiller municipal délégué au stationnement.

D'ici 2026, développement des parkings-relais avec 1 500 places supplémentaires



Le développement de parkings-relais s'inscrit pleinement dans la politique des déplacements de Nantes Métropole : inciter les automobilistes à utiliser les moyens de transports alternatifs, notamment pour le trajet domicile/travail et favoriser ainsi la mobilité durable. Plus de places dans les P+R, c'est moins de voitures dans la centralité et donc un moyen efficace de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'inciter les usagers à stationner leur voiture dans les parkings-relais de l'agglomération et poursuivre leur trajet à pied, en vélo ou en transport en commun, Nantes Métropole va renforcer son offre de stationnement dans les 62 P+R existants, qui proposent actuellement près de 1400 places vélo et plus de 8500 places automobiles. D'ici 2026, elle prévoit la création de 1 500 places supplémentaires notamment avec les futurs P+R de Babinière à la Chapelle-sur-Erdre, de Bouguenais, de Bourdonnières à Nantes, Duguay-Trouin et Porte de l'Estuaire à Saint-Herblain et avec des places de stationnement étendues en gares TER.

A partir de septembre 2022, modification du stationnement réglementé sur voirie à Nantes

Le stationnement réglementé sur voirie constitue un véritable levier pour une mobilité durable sur le territoire métropolitain. En milieu urbain, il permet d'assurer une offre de courte durée aux visiteurs et aux clients des commerces, de favoriser la rotation des véhicules et les conditions de stationnement des résidents et des professionnels mobiles, évitant les voitures « ventouses ». Moins de voitures sur l'espace public, c'est aussi plus de place pour les autres modes de déplacement et une ville plus apaisée.



Extension de la zone de stationnement payant

Les zones réglementées permettent de diminuer le trafic automobile lié à la recherche de place (plus de places libres et disponibles). L'objectif de cette extension du périmètre payant est de trouver un équilibre entre l'offre de stationnement sur l'espace public et l'accès à la centralité urbaine.

- Favoriser la rotation du stationnement pour plus d'accessibilité au centre-ville

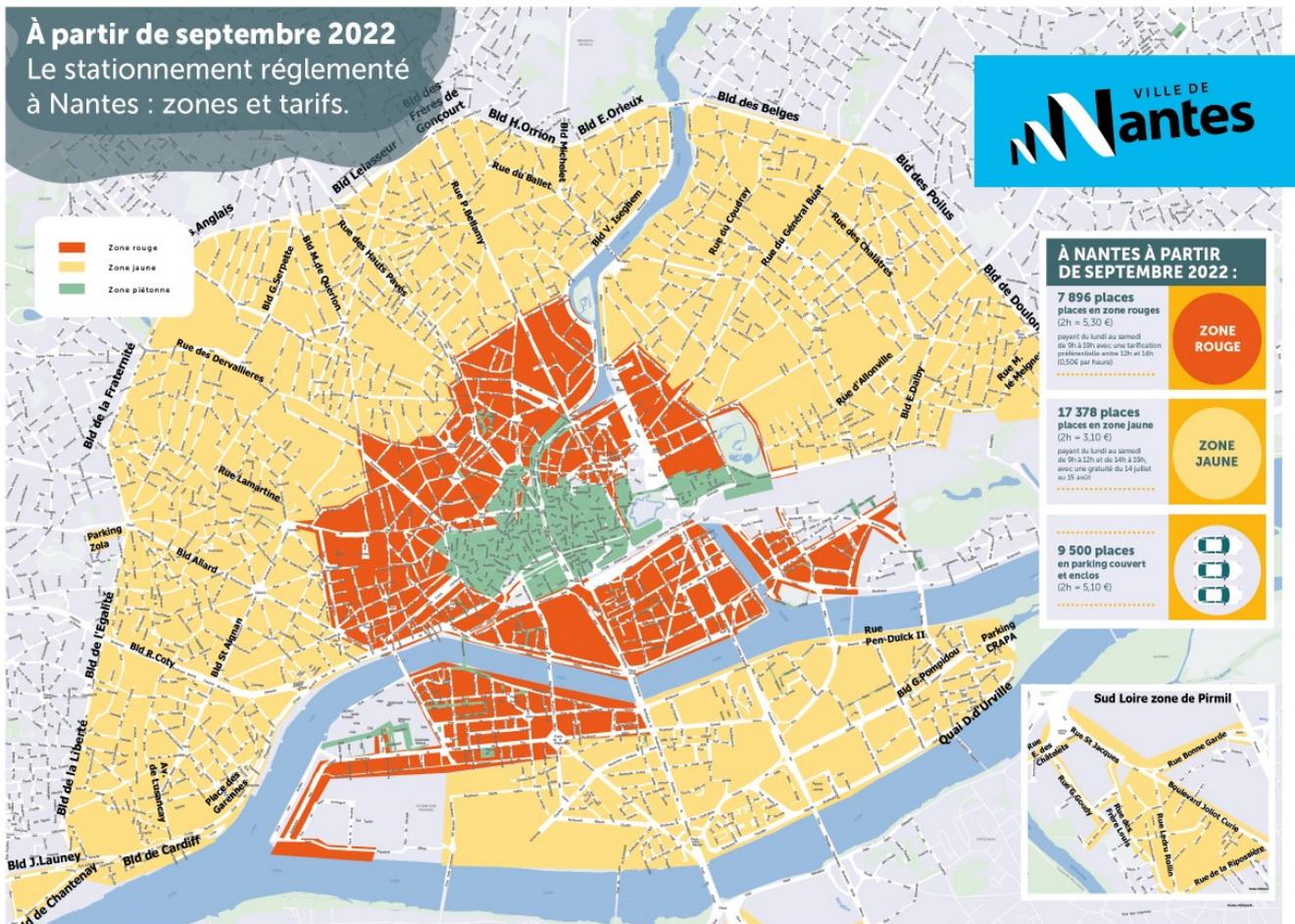
Le stationnement en zone rouge permet une rotation plus rapide des véhicules et donc davantage de stationnements en courte durée. En centre-ville, la zone rouge sera étendue à de nouveaux secteurs comme **Vierme, Gigant, la partie ouest de l'Île de Nantes, le secteur du Hangar à Bananes, Gare sud** et s'appliquera ainsi à **7896 places**. Afin de contribuer au dynamisme commercial du centre-ville, il sera

proposé, lors du Conseil municipal du 17 décembre 2021, de maintenir le tarif préférentiel entre 12h et 14h dans l'ensemble de la zone rouge (0,50€ par heure) pour les visiteurs et la clientèle des commerces.

- **Favoriser le stationnement des résidents**

Nantes Métropole va étendre le stationnement payant dans un certain nombre de quartiers en périphérie du centre-ville. Cette extension a pour objectif de soulager des secteurs qui subissent un stationnement « ventouse » ou de longue durée, au profit du stationnement résident. Cette évolution implique qu'à terme, **17 378 places** seront concernées par la zone jaune. Les nouvelles zones concernées sont pour la plupart en limite des boulevards du 19^e : l'est de l'Île de Nantes, Bas Chantenay/Saint-Anne, Malakoff/Saint-Donatien, Hauts Pavés/Saint-Félix, Dervallières/Zola, Pirmil/Sud-Loire.

Dans ces secteurs, il sera proposé d'appliquer la tarification de la zone jaune avec une durée maximale autorisée de stationnement à 8h. Afin de faciliter les conditions de stationnement des résidents, et de réduire leurs déplacements en voiture, un nouveau périmètre résidentiel sera élargi en intégrant les nouveaux secteurs payants. Une création de zones mixtes permettra ainsi aux riverains de stationner avec plus de souplesse et de facilité dans plusieurs secteurs à proximité de leur domicile.



Dans la perspective de l'extension du périmètre de stationnement payant, il est proposé d'étudier en 2022 le recours au contrôle automatisé. Cet outil, mis en place dans un certain nombre de villes, a pour objectif de veiller plus efficacement au respect de la réglementation, permettre un meilleur partage de l'espace public, et disposer de données statistiques fiables pour l'Observatoire Stationnement. Sur le plan organisationnel, ce dispositif constitue un outil d'aide aux missions de contrôle des agents, et permettrait également de renforcer leur présence dans l'espace public.

Une nouvelle tarification horaire « visiteurs »

Afin d'inciter à l'usage des parkings en ouvrage et ainsi libérer l'espace public, une révision de l'ensemble des tarifs horaires sur voirie sera proposée dans les deux zones réglementaires avec une application dès septembre 2022. Ces tarifs horaires n'avaient pas évolué depuis 2018.

Durée de stationnement Zone rouge	Tarifs appliqués	Durée de stationnement Zone Jaune	Tarifs appliqués
15 min	0,50 €	15 min	0,30 €
30 min	1,20 €	30 min	0,80 €
1h	2,60 €	1h	1,60 €
1h30	4,00 €	1h30	2,30 €
2h	5,30 €	2h	3,10 €
3h	8,00 €	2h30	4,50 €
4h	13,00 €	3h	5,50 €
5h	19,00 €	4h	8,00 €
6h	24,00 €	5h	13,00 €
7h	32,00 €	6h	21,00 €
8h	39,00 €	7h	29,00 €
9h	44,00 €	8h	40,00 €
10h	50,00 €		

Par ailleurs, les forfaits de post-stationnement applicables en cas de défaut ou d'insuffisance de paiement de la redevance de stationnement sont fixés comme suit pour toutes les catégories d'usagers :

- les durées maximales de stationnement autorisé dans la zone rouge (10h) et jaune (8h) restent inchangées ainsi que l'amplitude horaire payante actuelle (9h/19h zone rouge, 9h/12h et 14h/19h zone jaune) ;
- le FPS (Forfait Post Stationnement) passe à 50€ en zone rouge et 40€ en zone jaune.

Lancement d'une étude pour une tarification solidaire résidents et pour simplifier les tarifs destinés aux professionnels mobiles

En 2022, une étude sera également menée pour faire évoluer la tarification résidents comprenant l'instauration d'une tarification solidaire et sociale (sous condition de ressources) sur voirie.

Afin de faciliter l'accès et le stationnement des professionnels dans le cadre de leurs activités et de leurs déplacements quotidiens sur le territoire nantais, il est proposé d'engager une concertation avec les représentants des organismes professionnels et sectoriels (artisans, personnel médical/paramédical, aides à domicile...) pour la mise en place de nouveaux dispositifs tarifaires simples et pratiques qui pourraient aboutir à un forfait à la journée.

Le vélo et la marche, des modes actifs bénéfiques pour la santé et l'environnement

Les mobilités durables passent également par l'usage des modes actifs tels que la marche et le vélo, bénéfiques pour la santé des usagers et le respect de l'environnement. Nantes Métropole poursuit ainsi ses actions pour un territoire qui laisse la place aux piétons et cyclistes avec un futur schéma stratégique piéton, de nouvelles continuités piétonnes, de nouvelles aides financières pour l'achat et la location de vélos et un futur réseau vélo aux aménagements et stationnements lisibles et sécurisés.

Selon l'enquête baromètre des mobilités 2020, environ une personne sur dix de la métropole nantaise a changé son mode principal de déplacement entre 2015 et la période de crise sanitaire en 2020. L'usage du vélo ainsi que de la marche à pied a progressé : le vélo a doublé en terme d'utilisation passant de 65 000 déplacements en 2015 à 120 000 déplacements quotidiens à l'échelle de la métropole. Pour la marche à pied, 680 000 déplacements à pied et par jour ont été enregistrés en 2020 (550 000 en 2015).

« L'accélération du nombre de déplacements à pied et à vélo, depuis le début de la crise sanitaire, confirme les orientations inscrites dans le Plan de Déplacements Urbains et l'ambition portée par Nantes Métropole qui doivent permettre de réduire la part de la voiture individuelle. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'en continuant à développer nos infrastructures en créant de nouveaux axes magistraux mais aussi en accompagnant les ménages dans l'usage et leur équipement, grâce à de nouvelles aides solidaires. »

Nicolas Martin, vice-président de Nantes Métropole en charge des mobilités douces.

2022, une ville apaisée au bénéfice du piéton

En février 2022, le schéma stratégique piétons sera proposé à la validation du Conseil métropolitain. Il pose les principes et le cadre d'action de la métropole pour renforcer la prise en compte du piéton dans les politiques publiques de la métropole. Parmi ses déclinaisons, il sera proposé **l'extension des zones apaisées (aires piétonnes, zones à trafic limité) et la poursuite des continuités piétonnes** pour redonner toute leur place aux piétons et à la pratique de la marche, au bénéfice des habitants et de l'environnement.

2022, de nouvelles aides financières pour l'achat et la location de vélo

Pour continuer de soutenir et accompagner les changements de comportement, une délibération sera soumise au vote du Conseil métropolitain de février 2022 pour de nouvelles aides solidaires, sous condition de ressources, pour l'achat et la location de vélos.

D'ici 2026, 50 kilomètres d'axes vélo magistraux lisibles et sécurisés

D'ici 2026, 50 kilomètres de voies cyclables à haut niveau de service seront créés pour permettre des déplacements cyclables performants sur l'ensemble du territoire. Ces voies magistrales qui constituent l'armature du réseau intercommunal seront complétées par d'autres aménagements qui permettront de se déplacer à l'intérieur des communes et des quartiers. A terme, ce réseau vélo permettra d'accueillir plus de déplacements cyclables, réduira les temps de trajet et améliorera le confort et la sécurité des cyclistes. Ces aménagements seront accompagnés de l'installation de 7 000 places de stationnement supplémentaires d'ici 2026 sur le territoire métropolitain.



Les actions déjà engagées par Nantes Métropole

Des aides financières pour se déplacer, l'acquisition de matériel roulant plus grand et plus confortable, le développement du covoiturage, de l'autopartage, des navettes fluviales ou encore des expérimentations et concertations menées avec les habitantes et habitants viennent compléter, depuis le début du mandat, cette nouvelle offre structurante.

→ Réduction du prix des abonnements Tan de 20 % et gratuité des transports en commun le week-end

Dans le prolongement de la baisse de 20 % des abonnements Tan depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ensemble du réseau de transports en commun est gratuit pour toutes et tous le week-end depuis le 24 avril dernier. La gratuité concerne aussi les parkings-relais à accès contrôlé, soit près de 5 000 places. Dans la continuité de cette mesure et à partir du 4 décembre 2021, les lignes C1, C6, C20, 10, 12 et 54 seront renforcées le week-end (après un premier renfort des lignes 1, 2, 3, 4, 5, C2 et C3 depuis le 4 septembre 2021). Les premières tendances constatées sur le terrain indiquent que le niveau de fréquentation des transports en commun le week-end dépasse le niveau d'avant crise.

→ Des nouveaux tramways Alstom plus grands, conçus avec les habitants

Nantes Métropole va s'équiper, à partir de 2023, de nouveaux tramways Citadis d'Alstom dont le design a été conçu avec les habitants. Au total, 61 tramways nouvelle génération permettront d'accueillir 20 % de personnes supplémentaires par rame (passant de 250 à 300 voyageurs par tramway) et seront 100 % accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Ils remplaceront progressivement les anciennes rames TFS Alstom et accompagneront l'extension du réseau à venir à Babinière, prochaine étape de la connexion des lignes 1 et 2. 14 premières rames sont attendues sur le réseau en 2023.

→ Développement des lignes de navette fluviale

En 2019, le service Navibus a transporté plus de 755 700 passagers. Intégré dans l'offre transport public de Nantes et la tarification du réseau, le service Navibus offre une alternative performante qui permet de s'affranchir des contraintes liées aux franchissements des voies d'eau et de bénéficier d'un réel gain de temps. D'ici 2023, une nouvelle navette fluviale reliera Trentemoult à Chantenay.

→ Le covoiturage et l'autopartage : des solutions alternatives à la voiture solo

Le covoiturage est une solution citoyenne pour remplacer l'usage de la voiture individuelle. C'est moins de bouchons, moins de pollution et plus d'économies. Nantes Métropole continue de développer son usage sur le territoire avec plus de 30 aires dédiées, le service [covoit'Tan](#) créé en 2019 pour les trajets du quotidien (domicile-travail par exemple) ou des trajets plus longs reliant les territoires voisins du Grand Ouest avec l'application [Questgo](#), développée en 2018. Une voie de 2,2km réservée au covoiturage sera aussi mise en service dans les prochains mois sur le boulevard de la Prairie de Mauves. Celle-ci permettra à ses utilisateurs de gagner en moyenne 8 minutes de temps de trajet sur le secteur.



L'offre d'autopartage est également renforcée depuis la rentrée avec plus de 60 stations disponibles sur l'espace public et dans certains parkings nantais (au total 66 voitures de l'opérateur Marguerite et 22 voitures de l'opérateur Citiz). Le concept d'autopartage, c'est la mise à disposition d'une flotte de voitures auprès d'utilisateurs abonnés, qui peuvent ainsi conduire un véhicule pour la durée de leur besoin. Le reste du temps, le véhicule est utilisé par d'autres membres. Ce service répond aux objectifs du Plan de Déplacements Urbains de Nantes Métropole, pour un usage plus raisonné et collectif des véhicules : il est estimé qu'un véhicule en autopartage peut remplacer jusqu'à 6 à 8 véhicules de particuliers.

→ Des aides vélo plébiscitées

Au printemps dernier, la crise sanitaire Covid-19 a incité la collectivité à accélérer la pratique de la marche à pied et du vélo. 43 aménagements ont ainsi été mis en place sur Nantes et la métropole en mai 2020 libérant plus d'espaces pour les piétons et cyclistes : axes cyclables, stationnements vélo sur l'espace public, rues piétonisées, création de zones de rencontre... Sur la même période, la Ville de Nantes est passée à 30km/h et des aides financières et services ont été proposés aux habitantes et habitants pour les accompagner à utiliser le vélo. Au total, 11 000 aides à la réparation « coup de pouce vélo » pour un montant de 451 000 € ;

4 317 dossiers de subvention pour l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, soit 1,03M €. De plus, en 2021, 217 subventions ont été versées pour l'achat d'un vélo cargo ou familial, soit 65 000 € et 128 demandes enregistrées pour l'achat de vélos classiques, soit 45 000 €.

→ « La rue pour tous », une démarche en faveur des modes actifs



Une démarche citoyenne et participative « La rue pour tous » s'est déroulée sur plusieurs mois pour évaluer ces aménagements provisoires et élaborer plus de 70 préconisations (à travers 3 600 contributions déposées sur le site Internet, 40 citoyens-évaluateurs regroupés et 1 000 usagers et commerçants interrogés). Le territoire compte désormais 750km de pistes et bandes cyclables, 7 700 appuis-vélos et 676 places supplémentaires sont disponibles depuis l'inauguration récente de la Cyclo Station sur le parvis nord de la Gare de Nantes, qui comptera, d'ici 2030, 6 000 places vélos à ses abords. Une réflexion sera aussi menée prochainement pour l'extension des aires piétonnes et des ZTL (Zones à Trafic Limité).

→ L'expérimentation Captain Bike

Des vélos et des trottinettes électriques en libre-service, c'est l'expérience lancée, en 2021, à La Chantrerie, dans la logique d'assurer « le dernier kilomètre » au départ du réseau de transport en commun. Pour une durée de deux ans, le service Captain Bike propose 20 vélos et 20 trottinettes à assistance électrique, disponibles sur six stations interconnectées avec le réseau Tan.

Chiffres clefs de la mobilité à Nantes Métropole

Usages

- **2,3** millions de déplacements/jour en 2015 (tous modes de transport) ;
- **148** millions de voyages/an en transport collectif en 2019 et **95** millions en 2020 ;
- **630 000** voyages/jour réalisés en transport en commun ;
- **62 000** bénéficiaires de la tarification solidaire en 2020, dont **55 % (plus de 34 000)** bénéficient de la gratuité.

Transport en commun

- **44** km dédiés à **3** lignes de tramway soit **91** rames (81 en circulation) ;
- **61** nouvelles rames de tramway mises en service par étapes à partir de 2023 ;
- **22** e-Busways de 24 mètres et 100 % électriques ;
- **8** lignes de Chronobus et **2** lignes de Busway ;
- **3** lignes de Navibus : **2** sur la Loire et **1** sur l'Erdre ;
- **46** lignes de bus exploitées par la Semitan et ses sous-traitants.

Parking-relais

- **62** parkings-relais avec **8 651** places voitures et **1 365** places vélo.

Autopartage

- plus de **60** stations sur l'espace public et dans les parkings, avec **66** voitures Marguerite et **22** voitures Citiz.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

- **195** bornes dans les parkings du centre-ville et de la gare de Nantes, **20** bornes dans les parkings-relais de Vertou et Neutrie (10 chacun).

Vélo

Aménagements cyclables :

- **747** km d'axes cyclables actuellement existants à l'échelle de la métropole ;
- **1** calculateur d'itinéraires à vélo : www.geovelo.fr/nantes/ ;
- **2** vélo-totems qui comptabilisent les cyclistes (Nantes et Rezé).

Stationnement :

- **7 700** appuis vélos au total sur Nantes et sur la métropole ;
- **2 755** places vélos dans les parcs en ouvrages ou en Véloparcs dont P+R.

Fréquentation des pistes cyclables :

- depuis la rentrée scolaire, **+20 %** de trafic par rapport à la même période de 2019 (moyenne redressée sur 30 points de comptages) ;
- **4 565** passages en vélo par jour en moyenne sur sur la chaussée de la Madeleine (entre octobre et novembre 2021).

Offre et services bicloo :

- **2 190** vélos en location moyenne et longue durée ;
- **+ de 1 230** vélos en libre service ;
- **125** stations sur le territoire ;
- une application bicloo officiel et **2** points de proximité : la maison bicloo et la bicloo mobile ;
- **+ de 36 000** abonnés à biclooPlus avec **3 500 à 4 500** locations/jour ;
- **1 741** abonnés à monbicloo ;
- **2 300** : abonnés à biclooPark.